

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : Trois mois, 5 fr. ; Six mois, 9 fr. ; Un An, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — 6 fr. ; — 11 fr. ; — 20 fr.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

ANNONCES (la ligne) 25 cent
RÉCLAMES — 50 —

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on se renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34 et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

De CAHORS à LIBOS			De LIBOS à CAHORS			De CAHORS à MONTAUBAN			De MONTAUBAN à CAHORS			De CAHORS à CAPDENAC			De CAPDENAC à CAHORS		
CAHORS. — D.	Omnibus.	Poste.	CAHORS. — D.	Omnibus.	Poste.	CAHORS. — D.	Omnibus.	Poste.	TOULOUSE. D.	Omnibus.	Poste.	CAHORS. — D.	Omnibus.	Poste.	PARIS. — D.	Omnibus.	Poste.
6 ^h 25	1 ^h 14	6 ^h 37	8 ^h 20	9 ^h 50	7 ^h 45	4 ^h 42	11 ^h 11	5 ^h 25	5 ^h 40	9 ^h 14	2 ^h 30	7 ^h 40	11 ^h 30	5 ^h 10	8 ^h 30	11 ^h 30	5 ^h 10
6 ^h 41	1 ^h 20	6 ^h 53	8 ^h 36	10 ^h 00	8 ^h 00	4 ^h 58	11 ^h 27	5 ^h 37	6 ^h 00	10 ^h 30	3 ^h 00	8 ^h 46	11 ^h 46	5 ^h 16	8 ^h 46	11 ^h 46	5 ^h 16
7 ^h 07	1 ^h 28	7 ^h 19	8 ^h 52	10 ^h 10	8 ^h 16	5 ^h 14	11 ^h 33	5 ^h 43	6 ^h 15	10 ^h 40	3 ^h 10	9 ^h 02	12 ^h 02	5 ^h 22	9 ^h 02	12 ^h 02	5 ^h 22
7 ^h 23	1 ^h 34	7 ^h 35	9 ^h 08	10 ^h 30	8 ^h 32	5 ^h 30	11 ^h 39	5 ^h 49	6 ^h 30	10 ^h 45	3 ^h 15	9 ^h 18	12 ^h 10	5 ^h 28	9 ^h 18	12 ^h 10	5 ^h 28
7 ^h 39	1 ^h 40	7 ^h 51	9 ^h 24	10 ^h 40	8 ^h 48	5 ^h 36	11 ^h 45	5 ^h 57	6 ^h 45	10 ^h 50	3 ^h 20	9 ^h 34	12 ^h 18	5 ^h 34	9 ^h 34	12 ^h 18	5 ^h 34
7 ^h 55	1 ^h 46	8 ^h 07	9 ^h 40	11 ^h 00	9 ^h 04	5 ^h 42	11 ^h 51	6 ^h 03	6 ^h 50	11 ^h 00	3 ^h 25	9 ^h 50	12 ^h 26	5 ^h 40	9 ^h 50	12 ^h 26	5 ^h 40
8 ^h 11	1 ^h 52	8 ^h 23	10 ^h 06	11 ^h 30	9 ^h 20	5 ^h 48	12 ^h 07	6 ^h 14	7 ^h 00	11 ^h 05	3 ^h 30	10 ^h 06	12 ^h 34	5 ^h 46	10 ^h 06	12 ^h 34	5 ^h 46
8 ^h 27	1 ^h 58	8 ^h 39	10 ^h 22	11 ^h 50	9 ^h 26	5 ^h 54	12 ^h 13	6 ^h 19	7 ^h 15	11 ^h 10	3 ^h 35	10 ^h 22	12 ^h 42	5 ^h 52	10 ^h 22	12 ^h 42	5 ^h 52
8 ^h 43	2 ^h 04	8 ^h 55	10 ^h 38	12 ^h 00	9 ^h 32	6 ^h 00	12 ^h 19	6 ^h 25	7 ^h 30	11 ^h 15	3 ^h 40	10 ^h 38	12 ^h 50	6 ^h 00	10 ^h 38	12 ^h 50	6 ^h 00
8 ^h 59	2 ^h 10	9 ^h 11	10 ^h 54	12 ^h 10	9 ^h 38	6 ^h 06	12 ^h 25	6 ^h 30	7 ^h 45	11 ^h 20	3 ^h 45	10 ^h 54	1 ^h 00	6 ^h 06	10 ^h 54	1 ^h 00	6 ^h 06
9 ^h 15	2 ^h 16	9 ^h 27	11 ^h 10	12 ^h 30	9 ^h 44	6 ^h 12	12 ^h 31	6 ^h 35	7 ^h 50	11 ^h 25	3 ^h 50	11 ^h 10	1 ^h 06	6 ^h 12	11 ^h 10	1 ^h 06	6 ^h 12
9 ^h 31	2 ^h 22	9 ^h 43	11 ^h 26	12 ^h 40	9 ^h 50	6 ^h 18	12 ^h 37	6 ^h 37	8 ^h 00	11 ^h 30	3 ^h 55	11 ^h 26	1 ^h 12	6 ^h 18	11 ^h 26	1 ^h 12	6 ^h 18
9 ^h 47	2 ^h 28	10 ^h 00	11 ^h 42	12 ^h 50	10 ^h 06	6 ^h 24	12 ^h 43	6 ^h 41	8 ^h 15	11 ^h 35	3 ^h 55	11 ^h 42	1 ^h 18	6 ^h 24	11 ^h 42	1 ^h 18	6 ^h 24
10 ^h 03	2 ^h 34	10 ^h 15	12 ^h 08	1 ^h 00	10 ^h 12	6 ^h 30	12 ^h 49	6 ^h 47	8 ^h 30	11 ^h 40	4 ^h 00	12 ^h 08	1 ^h 24	6 ^h 30	12 ^h 08	1 ^h 24	6 ^h 30
10 ^h 19	2 ^h 40	10 ^h 31	12 ^h 24	1 ^h 10	10 ^h 28	6 ^h 36	12 ^h 55	6 ^h 53	8 ^h 45	11 ^h 45	4 ^h 05	12 ^h 24	1 ^h 30	6 ^h 36	12 ^h 24	1 ^h 30	6 ^h 36
10 ^h 35	2 ^h 46	10 ^h 47	12 ^h 40	1 ^h 20	10 ^h 44	6 ^h 42	1 ^h 01	7 ^h 08	8 ^h 50	11 ^h 50	4 ^h 10	12 ^h 40	1 ^h 36	6 ^h 42	12 ^h 40	1 ^h 36	6 ^h 42
10 ^h 51	2 ^h 52	11 ^h 03	1 ^h 06	1 ^h 30	11 ^h 10	6 ^h 48	1 ^h 07	7 ^h 14	9 ^h 00	12 ^h 00	4 ^h 15	1 ^h 12	1 ^h 42	6 ^h 48	1 ^h 42	1 ^h 42	6 ^h 48
11 ^h 07	2 ^h 58	11 ^h 19	1 ^h 22	1 ^h 40	11 ^h 26	6 ^h 54	1 ^h 13	7 ^h 20	9 ^h 10	12 ^h 05	4 ^h 20	1 ^h 18	1 ^h 48	6 ^h 54	1 ^h 48	1 ^h 48	6 ^h 54
11 ^h 23	3 ^h 04	11 ^h 35	1 ^h 38	1 ^h 50	11 ^h 42	7 ^h 00	1 ^h 19	7 ^h 26	9 ^h 20	12 ^h 10	4 ^h 25	1 ^h 24	1 ^h 54	7 ^h 00	1 ^h 54	1 ^h 54	7 ^h 00
11 ^h 39	3 ^h 10	11 ^h 51	1 ^h 54	2 ^h 00	12 ^h 02	7 ^h 06	1 ^h 25	7 ^h 32	9 ^h 30	12 ^h 15	4 ^h 30	1 ^h 30	2 ^h 00	7 ^h 06	2 ^h 00	2 ^h 00	7 ^h 06
11 ^h 55	3 ^h 16	12 ^h 07	2 ^h 10	2 ^h 20	12 ^h 18	7 ^h 12	1 ^h 31	7 ^h 38	9 ^h 40	12 ^h 20	4 ^h 35	1 ^h 36	2 ^h 06	7 ^h 12	2 ^h 06	2 ^h 06	7 ^h 12
12 ^h 11	3 ^h 22	12 ^h 23	2 ^h 26	2 ^h 30	12 ^h 34	7 ^h 18	1 ^h 37	7 ^h 44	9 ^h 50	12 ^h 25	4 ^h 40	1 ^h 42	2 ^h 10	7 ^h 18	2 ^h 10	2 ^h 10	7 ^h 18
12 ^h 27	3 ^h 28	12 ^h 39	2 ^h 42	2 ^h 50	12 ^h 40	7 ^h 24	1 ^h 43	7 ^h 50	10 ^h 00	12 ^h 30	4 ^h 45	1 ^h 48	2 ^h 16	7 ^h 24	2 ^h 16	2 ^h 16	7 ^h 24
12 ^h 43	3 ^h 34	12 ^h 55	2 ^h 48	2 ^h 55	12 ^h 46	7 ^h 30	1 ^h 49	7 ^h 56	10 ^h 10	12 ^h 35	4 ^h 50	1 ^h 54	2 ^h 22	7 ^h 30	2 ^h 22	2 ^h 22	7 ^h 30
12 ^h 59	3 ^h 40	1 ^h 01	2 ^h 54	3 ^h 00	12 ^h 52	7 ^h 36	1 ^h 55	8 ^h 02	10 ^h 20	12 ^h 40	4 ^h 55	1 ^h 59	2 ^h 28	7 ^h 36	2 ^h 28	2 ^h 28	7 ^h 36
1 ^h 15	3 ^h 46	1 ^h 07	3 ^h 00	3 ^h 05	1 ^h 08	7 ^h 42	2 ^h 01	8 ^h 08	10 ^h 30	12 ^h 45	5 ^h 00	2 ^h 04	2 ^h 34	7 ^h 42	2 ^h 34	2 ^h 34	7 ^h 42
1 ^h 31	3 ^h 52	1 ^h 13	3 ^h 06	3 ^h 10	1 ^h 14	7 ^h 48	2 ^h 07	8 ^h 14	10 ^h 40	12 ^h 50	5 ^h 05	2 ^h 10	2 ^h 40	7 ^h 48	2 ^h 40	2 ^h 40	7 ^h 48
1 ^h 47	3 ^h 58	1 ^h 19	3 ^h 12	3 ^h 15	1 ^h 20	7 ^h 54	2 ^h 13	8 ^h 20	10 ^h 50	1 ^h 00	5 ^h 10	2 ^h 16	2 ^h 46	7 ^h 54	2 ^h 46	2 ^h 46	7 ^h 54
2 ^h 03	4 ^h 04	1 ^h 25	3 ^h 18	3 ^h 20	1 ^h 26	8 ^h 00	2 ^h 19	8 ^h 26	11 ^h 00	1 ^h 05	5 ^h 15	2 ^h 22	2 ^h 50	8 ^h 00	2 ^h 50	2 ^h 50	8 ^h 00
2 ^h 19	4 ^h 10	1 ^h 31	3 ^h 24	3 ^h 25	1 ^h 32	8 ^h 06	2 ^h 25	8 ^h 32	11 ^h 10	1 ^h 10	5 ^h 20	2 ^h 28	2 ^h 56	8 ^h 06	2 ^h 56	2 ^h 56	8 ^h 06
2 ^h 35	4 ^h 16	1 ^h 37	3 ^h 30	3 ^h 30	1 ^h 38	8 ^h 12	2 ^h 31	8 ^h 38	11 ^h 20	1 ^h 15	5 ^h 25	2 ^h 34	2 ^h 58	8 ^h 12	2 ^h 58	2 ^h 58	8 ^h 12
2 ^h 51	4 ^h 22	1 ^h 43	3 ^h 36	3 ^h 35	1 ^h 44	8 ^h 18	2 ^h 37	8 ^h 44	11 ^h 30	1 ^h 20	5 ^h 30	2 ^h 40	3 ^h 00	8 ^h 18	3 ^h 00	3 ^h 00	8 ^h 18
3 ^h 07	4 ^h 28	1 ^h 49	3 ^h 42	3 ^h 40	1 ^h 50	8 ^h 24	2 ^h 43	8 ^h 50	11 ^h 40	1 ^h 25	5 ^h 35	2 ^h 46	3 ^h 06	8 ^h 24	3 ^h 06	3 ^h 06	8 ^h 24
3 ^h 23	4 ^h 34	1 ^h 55	3 ^h 48	3 ^h 45	1 ^h 56	8 ^h 30	2 ^h 49	8 ^h 56	11 ^h 50	1 ^h 30	5 ^h 40	2 ^h 50	3 ^h 12	8 ^h 30	3 ^h 12	3 ^h 12	8 ^h 30
3 ^h 39	4 ^h 40	2 ^h 01	3 ^h 54	3 ^h 50	2 ^h 02	8 ^h 36	2 ^h 55	9 ^h 02	12 ^h 00	1 ^h 35	5 ^h 45	2 ^h 56	3 ^h 18	8 ^h 36	3 ^h 18	3 ^h 18	8 ^h 36
3 ^h 55	4 ^h 46	2 ^h 07	4 ^h 00	4 ^h 00	2 ^h 08	8 ^h 42	3 ^h 01	9 ^h 08	12 ^h 05	1 ^h 40	5 ^h 50	3 ^h 00	3 ^h 24	8 ^h 42	3 ^h 24	3 ^h 24	8 ^h 42

ment propose pour équilibrer le budget et termine en disant que le projet donnera satisfaction légitime, sans porter préjudice au trésor. (Applaudissements au centre).

M. Yves Guyot, rapporteur général soutient la nécessité des réformes proposées par la commission, en ce qui concerne l'impôt sur les boissons et sur les droits de succession.

Le président annonce qu'il a reçu une demande d'interpellation sur l'attitude du gouvernement dans l'affaire des décorations et sur les efforts qui sont faits pour soustraire le principal auteur à la justice.

La demande d'interpellation est signée de MM. Le Provost de Launay, Jolibois, Piou et de Cassagnac.

M. Tirard, président du conseil. — Je demande la discussion immédiate.

M. Paul de Cassagnac. — On n'a jamais vu une interpellation qui comporte une aussi longue discussion commencer à pareille heure. (Très bien ! à droite.)

Si l'on veut une discussion sérieuse, c'est à un autre jour qu'il faut la fixer. (Très bien ! très bien ! à droite. — Bruit à gauche.)

Je retire l'interpellation pour la présenter de nouveau à la prochaine séance. (Applaudissements à droite. — Bruits divers.)

Le président du conseil. — Alors je demanderai qu'elle soit renvoyée après la discussion du budget. (Bruit.)

La Chambre décide qu'elle tiendra séance demain.

La séance est levée à six heures vingt.

SENAT

Séance du 2 février.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la première délibération sur le crédit agricole mobilier.

M. Barthe développe un amendement sur l'article 1^{er} tendant à limiter aux emprunts contractés dans un but essentiellement agricole, les privilèges accordés par la nouvelle loi.

M. Labiche répond que cette restriction est impraticable.

Après une courte réponse du rapporteur, M. le ministre de l'agriculture vient exposer ses vues sur l'ensemble du projet et estime que l'on doit s'en tenir au texte de la commission.

M. Griffé, reprenant une appréciation de M. Viette, s'élève contre la longueur des crédits, véritable cause de ruine pour les agriculteurs et il annonce qu'il dépose un amendement tendant à privilégier les fournisseurs d'engrais, d'instruments aratoires ou bestiaux sur la vente de la récolte.

Finalement, le Sénat adopte le texte de la commission amendé par M. Lacombe, et sur le 2^e paragraphe, après le rejet du contre-projet de M. Barthe, M. Griffé développe son amendement.

Sur une observation de M. le président, l'orateur consent à le reporter à la 2^e délibération pour ne pas embrouiller davantage la discussion.

L'article 4^{er} est adopté dans son ensemble.

Sur l'art. 2, M. Lenoël demande que les créanciers agricoles aient un recours spécial sur les indemnités payées en cas de sinistre par les compagnies d'assurances ce qui équivaut à une modification contre l'art. 1251 du code pénal.

MM. Labiche et Clément discutent l'inopportunité d'un examen immédiat, et sur la proposition de M. Lacombe l'art. 2 est renvoyé à la commission pour examen de l'amendement Lenoël qui vise des questions trop importantes pour être traité à la légère.

Presque en face de lui, à vingt pas au plus de l'endroit où il se tenait, se trouvait une petite porte perdue dans la muraille.

Tout à coup il entendit un léger grincement, comme si l'on eût essayé du dehors d'ouvrir cette porte.

Julian se tint prêt à tout événement.

Deux ou trois minutes s'écoulèrent, puis la porte s'ouvrit et roula lentement et sans bruit sur ses gonds.

Presque aussitôt la silhouette noire d'un homme s'encadra dans la porte ouverte et resta un moment immobile, comme si l'inconnu hésitait à entrer, le corps à demi tourné vers le dehors.

Julian pensa que le moment d'agir était venu ; il épaula sa carabine et, mettant en joue l'inconnu, il lui cria d'une voix contenue, mais ferme et menaçante — il ne voulait donner l'alarme qu'à la dernière extrémité.

— Qui vive ? répondez ou vous êtes mort.

— Oh ! on fait bonne garde, dit l'inconnu d'un ton de bonne humeur ; tant mieux. Ne tirez pas ; je suis un ami, no Ignacio Torrijos.

— Ah ! pardieu ! s'écria le chasseur en désarmant sa carabine et s'avançant vers le mayordomo, voilà une excellente surprise. Soyez le bienvenu, no Ignacio ; je vous attendais avec une vive impatience.

— Eh ! qui êtes-vous donc pour me parler ainsi, amigo ? répondit l'autre. Il me semble reconnaître votre voix.

— Je suis don Julian d'Hirigoyen, ou le Cœur-Sombre, si vous préférez ce nom.

— Oh ! oh ! c'est vous, mon maître ? répondit joyeusement le mayordomo. Attendez un peu, je

Le Sénat passe à la discussion de l'art. 3.

M. Bozérian, auteur d'un contre-projet, cède la parole à M. Barthe pour développer son amendement.

La séance est levée à 5 h. 45.

INFORMATIONS

Un fier langage

Nous reproduisons, la lettre adressée à M. le prince de Bismarck par le prince de Troubetzkoï.

La verte leçon que le vieux diplomate russe adresse au chancelier de fer, sera un soulagement pour la conscience de tous les hommes honnêtes de l'Europe.

Bordighera, 10 janvier.

Prince,

J'ai à peu près votre âge, je suis un vieux soldat russe et je tiens à vous dire que, vous qui prétendez garantir la paix du monde avec vos alliés, vous faites tout le contraire ; car c'est grâce à vous, en suivant votre exemple, que l'Europe se ruine en augmentant continuellement les armements pour être prête à se défendre.

C'est grâce à vous que si le grand Empereur d'Allemagne meurt avant vous, et si vous survivez au Kronprinz, qui est loyal et ne provoquera jamais inutilement, nous aurons une guerre des plus désastreuses et des plus sanglantes depuis que le monde existe.

Vous qui êtes si intelligent, et qui avez été pendant quelques années ministre de Prusse à Pétersbourg, en vous basant aussi sur l'histoire la plus reculée, vous devriez bien connaître et comprendre le peuple russe, et savoir que quand notre grande patrie est en danger, aucun de ses enfants n'a d'autre idée que de la défendre, la sauver et la venger. Moi qui vous parle, j'ai autant de sang allemand dans mes veines que de sang russe.

J'ai été, jusqu'à, votre apparition sur cette scène politique, le plus grand partisan d'une alliance sincère avec l'Allemagne, alliance ou entente qui a existé pendant plus de deux siècles, et qui a servi à la prospérité des deux pays.

C'est grâce à nous que l'Allemagne est ce qu'elle est : car si, en 1870, nous avions fait quelques mouvements de troupes sur la frontière occidentale, vous occuperiez encore la position modeste que vous aviez à cette époque. Pour nous récompenser, vous n'avez fait depuis que soutenir et encourager nos ennemis. Selon vous, le problème de la paix, c'est d'isoler tout ce qui n'est pas allemand et tout ce qui ne veut pas agir dans les intérêts seuls des Allemands. Tout est changé depuis que vous dirigez la politique de l'Allemagne.

Ayant assujéti presque toute l'Europe à votre volonté de fer, vous êtes bien contrarié de ne pas voir la Russie plier devant elle sa dignité. Le souverain de cent millions de sujets d'une seule race et d'une seule religion, est resté sagement indépendant pour veiller à la grandeur de la Russie, à ses intérêts nationaux devant primer toutes les préférences politiques et privées.

Vu les mesures offensives indiquées dans l'article de l'Invalide russe du 3, 15 décembre dernier, que la soi-disant Ligue de paix prend contre nous, la Russie doit se tenir prête à agir, s'il le faut, de commun accord avec une autre grande nation qui, quoique ayant un régime républicain, est indispensable pour l'équilibre européen.

Ne voulant pas se trouver entre l'enclume et le mar-

suis à vous dans un instant.

Tout en parlant ainsi, no Ignacio avait pénétré dans le parc, doucement et avec précaution, car il conduisait son cheval par la bride.

Derrière le cheval, une douzaine de vaqueros entrèrent l'un après l'autre, silencieux et sombres, faisant passer, eux aussi, leurs chevaux après eux.

Lorsque ce singulier défilé fut terminé, ce qui exigea un temps assez long, la porte étant étroite et assez basse, le mayordomo donna l'ordre aux vaqueros de se rendre dans les corales pour y placer leurs chevaux.

Mais alors Julian intervint.

— Non, dit-il, ils s'établiront ici dans le parc ; tout est préparé pour les recevoir, eux et leurs chevaux. Mais prenez garde qu'ils ne s'écartent à droite ou à gauche, parce qu'il pourrait leur arriver malheur. Pendant votre absence, cher don Ignacio, nous avons exécuté d'importants travaux de défense ; je conduirai moi-même ces braves gens à l'endroit où ils doivent camper, afin d'éviter tout accident.

— Bon ! mais puisqu'il en est ainsi, ne pourriez-vous pas les cacher pour quelques instants dans un endroit où l'on ne pourrait pas les voir ?

— Certes, rien n'est plus facile ; mais pourquoi ne pas les conduire tout de suite à leur campement ?

— Non, il faut qu'ils attendent un peu, car nous n'aurions pas le temps nécessaire.

— Bon ! pourquoi cela, señor ?

— Je ne puis vous le dire, Cœur-Sombre, mais bientôt vous le saurez et vous reconnaîtrez que j'ai raison,

leau, entre deux pays dont les forces prises ensemble sont le double de combattants, sans compter en plus les volontaires patriotes qui augmenteraient encore ce nombre, que l'Allemagne attaquée sur deux fronts peut mettre en ligne en comprenant ses nouveaux alliés ; sans oser franchement nous déclarer la guerre, vous avez recours à tous les moyens pour ruiner à la fois le commerce et faire baisser les fonds, moyens peu dignes du ministre d'une grande nation, et qui ne sauront empêcher le grand conflit que vous provoquez avec tous les moyens ténébreux ; car, quand la coupe sera débordée, nous nous lèverons tous, depuis l'adolescent jusqu'au vieillard, pour défendre notre chère patrie avec cette vigueur et cette tenacité qui caractérisent et font la vertu des peuples slaves.

Nous lutterons jusqu'à la mort, et si le pape a su vous faire aller à Canossa, nous saurons bien vous réduire à la raison, et l'Allemagne, lasse de ces guerres sanglantes, comprendra enfin que votre ambition ne peut que la conduire à la ruine et lui attirer la haine de ses voisins.

Agréé, prince, l'assurance de mes sentiments distingués.

Prince Pierre TROUBERTZKOI.

Le général Brugère. — M. Carnot, président de la République, a visité le général Brugère, dont l'état continue à s'améliorer.

Rixe entre Allemands et Français. — Le XIX^e Siècle raconte que mercredi soir, à l'issue de la représentation du Casino à Strasbourg, une querelle survint entre un officier prussien et deux voyageurs français.

L'officier dégaina ; les français tirèrent deux coups de revolver, blessèrent l'officier, puis disparurent.

Ils purent précipitamment rentrer en France.

Italie. — D'après une dépêche de Rome, adressée au Figaro, l'Italie aurait renoncé à ses prétentions sur le bétail, laissant la France libre d'appliquer le tarif qu'elle voudra. Elle aurait fait encore d'autres concessions qui paraissent devoir aplanir toutes les difficultés.

Espagne. — On mande de Madrid : La Epoca dément que la création des ambassades espagnoles de Berlin, Vienne et Rome signifie l'adhésion de l'Espagne à la triple alliance.

Londres. — On assure que la Russie a donné à l'Angleterre de nouvelles assurances pacifiques.

La Paix. — D'après le Daily-News, des négociations seraient engagées pour la conclusion de la convention commerciale anglo-russe.

Affaire Wilson. — M. Wilson est arrivé au palais jeudi, à deux heures et demie de l'après-midi. Il n'est sorti qu'à sept heures et demie du cabinet de M. Athalin. Il a été confronté avec tous ceux qui, jusqu'ici, ont été inculpés d'avoir été décorés par son intermédiaire.

Mis ensuite en présence de la Rattazzi, une scène des plus violentes s'est produite entre eux. « Misérable, menteur, infâme ! C'est vous qui m'avez perdu ? s'est-elle écriée, et c'est pour vous avoir servi que je suis actuellement en prison et que mon fils est allé s'engager en Afrique.

Blême, M. Wilson n'a pas répondu, et le juge s'est vu obligé de faire reconduire par un garde municipal la Rattazzi à Saint-Lazare, pour éviter qu'elle se précipitât sur Wilson.

M. Vigneau a siégé jeudi pour la première fois comme juge depuis son déplacement. Il a présidé l'audience des référés, en remplacement de M. Lanturier, qui, on s'en souvient, a été nommé juge d'instruction à la place de M. Vigneau.

— Soit, je n'insiste pas, señor. Que ces braves gens me suivent ; à dix pas d'ici se trouve une clairière où ils pourront se reposer tout à leur aise, sans risquer d'être aperçus.

— Très bien. Allez donc les conduire à ce campement provisoire, je vous attends ici.

Sur l'ordre de Julian, les vaqueros se rangèrent en file indienne et ils le suivirent.

Le chasseur, après les avoir fait reconnaître par les sentinelles et une ronde de nuit qu'il croisa sur son passage, établit ces braves gens dans la clairière.

Puis, après leur avoir recommandé de pas s'éloigner jusqu'à son retour, Julian, assez intrigué par les paroles ambiguës du mayordomo, se hâta de le rejoindre.

No Ignacio avait allumé une cigarette, et il se promenait de long en large devant la porte restée entrebâillée.

— Ah ! ah ! vous voici déjà ? dit-il dès qu'il aperçut le chasseur.

— Oui, nos hommes sont en lieu sûr. Maintenant, me voici tout à vous.

— Oh ! excusez-moi de vous avoir paru si mystérieux, mais l'affaire dont il s'agit vous intéresse beaucoup plus que moi, et d'ailleurs mieux vaut, je crois, que personne ne voie cet homme.

— De quel homme parlez-vous, señor ?

— De celui que vous allez voir dans un instant et qui attend probablement, embusqué derrière cette muraille.

— Allons, dit le jeune homme.

Ils se rapprochèrent de la porte.

— Restez un peu de côté, afin qu'il ne vous voie pas tout de suite, cela pourrait l'effaroucher.

CHRONIQUE LOCALE

Lycée de Cahors. — Encore un deuil pour notre premier établissement universitaire. Le jeune Marcou, élève externe de rhétorique, vient de succomber à l'épidémie de fièvre typhoïde qui sévit à Cahors.

Voici le discours prononcé par M. le Proviseur, sur cette tombe si prématurément ouverte :

Mes chers enfants, Le camarade que vous regrettez et pleurez était au milieu de vous il y a vingt-cinq jours : je le vois encore sortant du lycée à la tombée de la nuit, dans toute sa force et sa belle humeur, passant joyeusement son bras autour du bras de son père, accouru au premier bruit. Aucun de nous ne pressentait un danger : et le mal, en effet, s'est longtemps dissimulé : samedi dernier encore, rien de grave n'apparaissait au regard le plus pénétrant ; puis le fancheur aveugle est survenu qui l'a saisi et terrassé.

Il n'a pas eu les secours du service médical du lycée, mais d'autres docteurs également éclairés et dévoués l'ont entouré de leurs soins dès la première heure et il a été enveloppé nuit et jour de la tendresse de son père, de sa sœur, de sa mère dont j'ai vu hier le désespoir, dont les sanglots retentissent encore à mon cœur.

Cher enfants ! il n'avait pas encore dix-sept ans ? il aurait pu succomber bientôt sous les balles en défendant le drapeau de la France, et son entrain, une impétuosité naturelle, l'ardeur généreuse qui éclatait dans ses yeux et vous le faisait tant aimer, disaient assez qu'il serait tombé en soldat, au premier rang face à l'ennemi. Il pouvait vivre aussi, être un des rameaux verdoyants et féconds du grand arbre de vie qui pare la terre, et fermer pieusement après les avoir longtemps réjouis, ces yeux du père et de la mère que brûlent les larmes. Eugène Marcou faisait déjà honneur à la municipalité qui l'avait choisi, à la mémoire du général Galdemar dont il était un des pupilles. Enfant du peuple, cette inépuisable réserve de la Patrie, il aurait peut-être occupé un instant la crête de cette vague humaine, où les vies des hommes représentent les gouttes d'eau, qui se brise et se réforme sans cesse. Il avait obtenu à notre dernière distribution des prix plusieurs nominations, autant, je crois, qu'il y a sur sa bière de ces couronnes funéraires suspendues sur toutes les têtes et qui tombent indistinctement.

Dieu, qui l'aviez donné à ses camarades, à ce groupe des enfants de Cahors au milieu desquels il marchait si honorablement et dont il aurait partagé la fortune, à ces parents si cruellement déçus, si profondément blessés, et qui l'avez repris, donnez leur la force d'attendre votre appel et l'heure de la réunion à leur fils bien aimé sur le sein de la mère commune, dans cette nécropole où puisse toujours la poussière des pères et des mères être plus épaisse que celle des enfants !

Concours d'animaux gras. — Ainsi que nous l'avions annoncé, le concours d'animaux gras, organisé par la Société agricole et industrielle du Lot, a été tenu mercredi à Cahors, place Thiers. Voici le nom des lauréats :

- BOEUF
- 1^{re} prime de 150 fr., à M. Pradin, Louis, à Villesèque.
 - 2^e prime de 130 fr., à M. Teyssède, Baptiste, à Gindou.
 - 3^e prime de 120 fr., à M. Rigal, Pierre, à Rassiels.
 - 4^e prime de 110 fr., à M. Devès, à Saint-Médard.
 - 5^e prime de 100 fr., à M. Barricombes, Pierre, à Arcembaud.
 - 6^e prime de 90 fr., à M. Richard, à Labéraudie (Cahors)

— Que de précautions, dit le chasseur tout en faisant ce que le mayordomo lui demandait.

— On ne saurait trop en prendre, dit sentencieusement no Ignacio.

— C'est juste. Je vous donne carte blanche. Agissez donc à votre guise, je ne me montrerai que sur votre ordre.

— A la bonne heure ! Le mayordomo entrouvrit alors la porte, avança la tête au dehors et examina pendant quelques instants les environs.

Tout était calme, silencieux et solitaire ; on était à cette heure mystérieuse où le ciel commence à se rayer de larges bandes blanchâtres, où les étoiles s'éteignent les unes après les autres dans l'éther, où l'atmosphère chargée de brumes grisâtres qui s'élèvent de terre comme une forme légère, estampant l'horizon et ne permet de distinguer les accidents du paysage que comme à travers un prisme.

Ce n'est plus la nuit, ce n'est pas encore le jour. C'est l'aube.

La nature semble tressaillir tout entière à l'approche du réveil.

De vagues et étranges frémissements passent à travers les branches des arbres.

Des senteurs fraîches et âcres s'exhalent du sol et dilatent délicieusement les poumons.

On se sent revivre.

L'air s'imprègne de ces émanations.

L'eau des ruisseaux semble fuir plus joyeusement en babillant sur les cailloux de son lit.

Des bruits presque indistincts et sans causes appréciables se font entendre sous les frondaisons.

GUSTAVE AIMARD. (A suivre)

7^e prime de 85 fr., à M. Faurie, à Valrouffé.
8^e prime de 80 fr., à M. Grimal, à Pélaçoy (Francoules).

MOUTONS

1^{re} prime de 50 fr., à M. Molières, Augustin, à Calamane.
2^e prime de 45 fr., à M. Conduché, Pierre, à Arcambal.
3^e prime de 40 fr., à M. Labro, André, à Cahors (Cahors).
4^e prime de 35 fr., à M. Montel, Jean, à Labéraudie, (Pradines).
5^e prime de 30 fr., à M. Clary, Baptiste, à Espère.
6^e prime de 25 fr., à M. Vinel, Raymond, à Arcambal.
7^e prime de 20 fr., à M. Récès; Antoine, à Cahors.
8^e prime de 15 fr., à M. Bach, Alexandre, à Mercuès.

Les lignes télégraphiques. — Un grand nombre de communes avaient consulté le ministre de l'intérieur sur une question les intéressant au point de vue des revenus municipaux : celle de savoir s'il leur appartient de percevoir des redevances à l'occasion de l'établissement, sur ou sous les sol des voies publiques, de lignes télégraphiques ou téléphoniques construites par l'Etat.

Le Conseil d'Etat, consulté par le ministre, s'est prononcé pour la négative.

Tribunal correctionnel de Cahors

Vol de vin. — Le 11 décembre M^{me} Brunet, du village de Lamaurinie, aperçut le sieur Benay, célèbre depuis le crime du pont Valentré, qui sortait de sa cave avec une petite fourche. Elle appela aussitôt son mari, qui trouva la porte presque ouverte; il pénétra dans sa cave, et qu'elle fut sa surprise de trouver une excellente barrique de vin de 1878 percée, et la bonde de sa voisine, de 1871, appelée Maria, enlevée!

Il comprit que Benay venait de faire le coup.

Le voleur, déjà condamné à trois mois de prison pour escroquerie, avait passé un bâton fourchu par la chatière et avait renversé la barre qui fermait la porte et commençait à s'emparer de l'excellent vin de M. Brunet.

Le tribunal condamne Benay à six mois de prison.

Manufacture de Tulle. — La *Petite Gironde* a annoncé, paraît-il, que la manufacture de Tulle allait embaucher un millier d'ouvriers nouveaux.

Des renseignements particuliers permettent au *Petit Centre* d'affirmer que cette nouvelle est très exagérée.

La manufacture ne va prendre, en effet, qu'un très petit nombre d'ouvriers supplémentaires, car, avec les machines perfectionnées dont on se sert actuellement, on peut fabriquer beaucoup sans augmenter la main-d'œuvre.

Nous croyons nécessaire, dit le *Corrézien*, de donner ce renseignement pour éviter l'arrivée à Tulle de nombreux ouvriers qui, dans l'espoir d'être embauchés, quittent leurs chantiers et viennent de Bordeaux, de Nantes, de Paris, de plus loin même, échouer misérablement dans une ville où leurs bras restent inoccupés.

Trois sergents jumeaux. — Il s'est présenté aux opérations du tirage au sort qui ont eu lieu le 25 à Saint-Pardoux-Larivière, un fait qui mérite d'être signalé. Les trois frères Ducombeau, nés le 31 mai 1867, à Rochelouart, tiraient au sort. Ils ont amené les numéros 36, 37 et 38, dit l'*Indépendant de la Dordogne*.

Ces trois jeunes gens sont engagés volontaires, et tous les trois sont sergents au 131^e de ligne, à Orléans.

AGRICULTURE

Banque nationale agricole

L'institution d'une banque nationale de Crédit Agricole étant, pour le moment, recongne chose absolument impraticable, le gouvernement, toujours soucieux des intérêts de l'Agriculture, a voulu néanmoins faciliter à l'initiative individuelle les moyens de la suppléer dans cette tâche ardue où l'intervention directe de l'Etat n'est pas aussi indispensable qu'on est généralement disposé à le croire.

C'est ce qui nous vaut la loi éminemment libérale à laquelle la Chambre haute travaille actuellement avec une ardeur qui mériterait d'être récompensée le plus éclatant succès.

Malheureusement, la réussite de la commercialisation des emprunts agricoles ne dépend pas seulement de la bonne volonté du législateur. Pour que la nouvelle loi donne tous les résultats qu'on est en droit d'en attendre, il faut que la masse des cultivateurs consente à l'utiliser. Or, nous craignons justement que la commercialisation ne rencontre dans les cam-

pagnes une opposition routinière renforcée d'une pointe de dépit, qui nuira à son développement plus que le privilège de fermage des propriétés auprès des banquiers régionaux.

Le paysan, en effet, ne peut se résoudre à croire que l'Etat ne tient pas entre ses mains le sort de l'agriculture. Il ne se rend pas compte des risques financiers qu'une institution nationale de crédit limitée à des opérations agricoles comporterait aujourd'hui, plus encore peut-être qu'au temps des premiers essais de fâcheuse mémoire. C'est pourquoi du moment où l'Etat ne consent pas à devenir son créancier direct, il suppose qu'on élude ses légitimes revendications.

Voilà l'erreur qu'il faut à tout prix détruire dans son germe avant que colportée par les réactionnaires pour qui tous les moyens sont bons, elle n'ait contaminé l'esprit libéral de nos vaillantes populations rurales.

Certainement non, une institution nationale de crédit agricole ne pourrait rendre à l'agriculture les mêmes services que, la loi de commercialisation intelligemment appliquée.

La première condition d'existence d'une maison de crédit n'est-elle pas, en effet, le renouvellement à bref délai du capital circulant? Or, que demandent les cultivateurs? — Des crédits assez longs pour que la nécessité de faire face à l'échéance ne les contraigne pas à vendre leurs produits à des époques défavorables.

Mais ces crédits que ne saurait leur ouvrir, sous peine d'un effondrement prochain, un établissement spécial organisé sur la régularité même des rentrées, ils peuvent désormais les trouver partout, et cela grâce à la loi nouvelle.

Les banquiers régionaux, familiarisés avec les usages locaux pourront, en se basant sur l'époque des foires ou des marchés auxquels leurs clients ont l'habitude d'opérer leurs ventes, régler au moyen de renouvellements successifs et prévus, le courant de leurs affaires. Dès maintenant, dans le département de la Nièvre, ce système est couramment pratiqué entre éleveurs et banquiers. A plus forte raison le sera-t-il quand la loi aura donné aux créanciers la garantie de la commercialisation.

D'ailleurs, en admettant même que les banquiers régionaux aient quelque répugnance à consentir des prêts individuels sous le nouveau régime, les cultivateurs auraient encore un moyen de lever les dernières hésitations.

Pour cela, ils n'ont qu'à mettre en action la fameuse maxime « Aidez-vous les uns les autres. » en se prêtant mutuellement leur signature.

L'association! voilà la clef du Crédit agricole.

Les vins italiens et les viticulteurs français. — M. Viette, ministre de l'agriculture, a reçu une délégation de viticulteur roussillonais, qui lui ont remis une pétition, revêtue de plusieurs milliers de signatures dans laquelle le gouvernement est instamment prié de tenir les vins français comme le bétail, en dehors d'une convention commerciale avec l'Italie et de leur réserver l'application du tarif général, qui pourrait empêcher l'importation des vins italiens additionnés d'alcools nuisibles.

M. Viette a promis d'examiner cette pétition avec le plus bienveillant intérêt.

Pour se défaire des corbeaux. — Le *Journal de l'Agriculture* reproduit la communication suivante :

« Je dois à notre garde, le père Normand, une bonne recette. Il tue un ou plusieurs corbeaux n'importe où, de préférence le soir à l'affût — c'est plus commode — et les place par terre, les ailes étendues, sur quelques points du champ à préserver. Les corbeaux ne reviennent plus s'y poser ».

Observatoire des Corbières. — Temps probable jusqu'au 10 février. — Durant la première dizaine de février, les bourrasques océaniques, avec leurs pluies et leurs neiges, se concentreront le plus souvent dans le N. et le N.-E. de l'Europe.

Elles seront à leur maximum d'intensité dans les quarante-huit heures, entre les 3-5 et entre les 7-9.

A ces dates, quelques pluies avec neige et parfois vents forts, dans l'E., le S. et l'O. européens.

Cette période donnera des températures bien basses, surtout dans les contrées qui ne seront pas traversées par les pluies.

Fin des grands froids après le 10.

FAITS DIVERS

Pezon blessé. — On télégraphie de Châlons-sur-Marne au *Petit Journal* : Mardi soir, au moment où le dompteur Pe-

zon entrain dans la cage de son ours noir, il a été renversé par cet animal.

Au même instant, la panique gagne la foule, les femmes poussent des cris déchirants.

Aussitôt le fils Pezon, plein de courage et de résolution, entre sans armes dans la cage et à coups de pied essaya de faire lever l'ours qui était couché sur son père.

En même temps un adjudant de hussards tire son sabre de fourreau et le passe à Pezon fils, qui porte à l'animal un violent coup au travers du corps.

L'ours se dresse et menace son adversaire; celui-ci, prompt comme l'éclair, porte un second coup à l'ours, et l'atteint au ventre.

Pezon père se relève alors et se hâte de sortir de la cage, pendant que les employés de la ménagerie maintiennent l'ours, auquel Pezon fils ne cesse de porter des coups de sabre.

Un employé pour mettre fin à cette lutte, va chercher un foin et fait feu sur l'animal en furie. Atteint à la tête, l'ours a les deux yeux crevés, mais il continue à se défendre et ne cesse toute résistance qu'après une demi-heure de lutte.

Les blessures de Pezon père ne sont pas dangereuses, bien qu'il ait eu deux côtes enfoncées. Des soins lui ont été donnés immédiatement par les docteurs Godard et Castilhon.

Le gagnant du gros lot

Comme nous l'avons annoncé, c'est un ouvrier des environs de Montargis, M. Auguste Péricouche, qui a gagné, avec le billet portant le numéro 2,564,478, le gros lot de 500,000 fr. de la loterie de Nice.

M. Péricouche est âgé de quarante-trois ans; il est marié et père de trois enfants.

L'aîné de ces derniers est engagé volontaire au 20^e régiment de chasseurs, en garnison à Châteaudun.

M. Péricouche est employé à Langlée, près de Montargis, dans une usine où il travaille comme ouvrier embailleur.

Le lot de 500,000 fr. est le bienvenue dans la famille, car M. Péricouche ne gagnait que trois francs par jour.

On juge de la joie du brave homme, quand il a vu que c'est à lui que revenait le demi-million!

Il y a des instants où il ne peut encore y croire.

Voilà plus de deux ans qu'il avait acheté le billet gagnant.

Il avait cette heureuse acquisition chez M. Bégnault, libraire à Montargis.

De reste, il paraît que M. Bégnault favorise ses clients, car c'est chez lui aussi qu'une cuisinière de Montargis, Mlle Joséphine Daire, avait acheté le billet qui gagna, le 15 janvier 1884, le gros lot de 100,000 francs du tirage supplémentaire de la loterie des arts décoratifs.

Bien entendu, M. Péricouche fait des rêves de bonheur. Il en a le droit après une vie de travail et d'honnêteté. Il compte acheter un coin de terre avec une maisonnette et y vivre avec sa famille de la rente que lui rapportera la somme qu'il a gagnée et qu'il va déposer à la Banque de France.

M. Péricouche, quand il eut constaté que le numéro de son billet était bien le numéro gagnant, alla trouver sa femme, qui travaillait comme lui à l'usine de Langlée et lui dit :

— Allons, allons, allons, tu n'as besoin de te fatiguer; nous voilà riches!

Et il montra son billet.

M^{me} Péricouche faillit s'évanouir de joie.

En racontant cet incident, les deux époux ont des larmes aux yeux, et, songeant à leurs enfants, ils disent :

— Les petits seront contents, car nous en avons fini de la mi-ère!

Exécution au Tonkin. — On mande d'Hanoi :

L'ancien mandarin supérieur de la guerre de Nam-Dinh, ses deux frères et trois serviteurs ont été capturés récemment. Le jour même, ils ont été jugés et exécutés. Cette sextuple exécution a eu lieu sur la grande place du marché de Nam-Dinh, avec des détails particulièrement saisissants.

Les condamnés, arrivés sur la place, n'ont manifesté aucune émotion. Ils s'agenouillèrent et la toilette commença. Leurs chignons sont refaits avec soin; on les débarrasse de leur crêpon, puis on leur met les épaules à nu et les bourreaux ont soin de mouiller les autres avec un petit linge, afin que les coupe-cou ne glissent pas.

Le signal est donné, les bourreaux frappent, mais une seule tête tombe du premier coup. Les autres sont frappées à tour de bras avec maladresse ou sciés. C'est une véritable boucherie.

Trois des bourreaux se sauvent, pris de terreur.

Enfin, l'ignoble besogne est terminée. Les corps placés dans des paniers, sont emportés, tandis que les six têtes placées au bout de piques restent suspendues et laissent égoutter le sang à terre. Aucun des condamnés n'a poussé un cri.

Le mandarin exécuté était âgé de vingt-trois ans. C'était le chef redouté d'une bande de pirates qui, depuis, s'est dispersée.

Singulier règlement d'affaire.

L'*Espérance* de Nancy apprend qu'une tentative d'assassinat vient d'avoir lieu en l'étude de M^e Claude, notaire à Toul, dans les circonstances suivantes :

M. Claude avait refusé de verser 2,000 fr. au sieur R..., domicilié à Toul, comme avance sur les biens qui doivent être partagés entre lui et ses enfants.

Jeudi, à huit heures du matin, R... se présentait de nouveau chez le notaire qu'il trouva en train de déjeuner. Il le pria de monter en son étude pour une explication.

M^e Claude se rendit au désir de son client et celui-ci lui demanda une somme de 2,000 fr., toujours comme avance sur les biens en partage.

Sur son nouveau refus du notaire, R... tira de sa poche un revolver, et déclara spontanément à M^e Claude, que s'il ne lui versait immédiatement la somme de 2,000 fr., il allait « lui brûler la cervelle. »

M^e Claude ne perdit pas contenance, malgré les menaces et l'arme braquée sur lui, il se jeta sur R... et une lutte terrible s'engagea entre deux hommes, l'un armé d'une arme à feu et menaçant, l'autre cherchant à maîtriser son adversaire et se garantir des atteintes de son arme.

Harassé et près de succomber, M^e Claude parvint à atteindre la porte de l'étude, l'ouvrit et cria : Au secours! à l'assassin!

Pendant ce temps, R... réussit à s'enfuir; mais sur la déclaration de M^e Claude il fut bientôt arrêté par la police.

Le brigadier Bana, ancien sergent à Nancy, n'avait pas tardé à découvrir sa retraite et à opérer l'arrestation de R... qui avait encore sur lui l'arme dont il avait menacé le notaire.

M^e Claude, dans la lutte corps à corps, a reçu quelques ecchymoses au visage et aux mains; mais les violences dont il a été l'objet ne présentent aucun caractère de gravité.

Une enquête a été immédiatement commencée par le parquet de Toul.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS
du 28 janvier au 4 février 1888.

Naissances.

Pasquier, Camille, rue des Augustins.
Massalou, Eugénie, rue Foucault.
Beillard, Anna, rue Lestieu.
Astruc, Marcel, avenue de la Gare.

Mariages.

Bladanet, Jean, et Valé, Hélène.
Bouyssou, Léon, et Moles, Jeanne.
Lacassagne, Jean, et Gavens, Marie.

Décès.

Trabouyé, Antoinette, 68 ans,
Miquel, Jean, 68 ans, Hospice.
Marsaud, 22 ans, Hospice.
Chabrié, Jacques, 23 ans, Hospice.
Gaillard, Madeleine, 78 ans, boulevard Gambetta.
Marcou, Eugène, 17 ans, rue St-Pierre.
Vignes, Ulysse, 21 ans, Hospice.
Lestandie, Pierre, 52 ans, boulevard Gambetta.

BOURSE. — Cours du 3 février.

3 0/0	81 70
3 0/0 amortissable (ancien)	90 00
3 0/0 id. 1884	85 20
4 1/2 0/0 ancien	106 72
4 1/2 0/0 1883	106 87

Dernier cours du 3 février.

Actions Orléans	1,335 00
Actions Lyon	1,253 75
Obligations Orléans 3 0/0	403 25
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884)	288 50
Obligations Lombardes (jouissance	000 00
Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884)	360 00

Dès les premiers jours

Le Grand-Moulin (Loire-Inférieure), le 13 août 1887. — Depuis que je prends vos Pilules Suisses à 1 fr. 50 la boîte, mes maux d'estomac ont presque disparu dès les premiers jours du traitement, aujourd'hui je ne ressens plus rien malgré les chaleurs qui autrefois me faisaient tant souffrir. Je vous remercie et je ferai tous les éloges que vos Pilules Suisses méritent.

Sig. lég. J. SEROUX.

DEMANDEZ chez tous les **LIBRAIRES**

et à l'imprimerie Layton, rue du Lycée (Cahors).

La petite Carte de poche

DU LOT

En feuille. 0 fr. 75 | Reliée. 1 fr. 50

ETUDE

de M^e Georges DELBREIL, licencié en droit
avoué à Cahors, cours de La Chartreuse n° 10.

VENTE

A SUITE DE
Saisie immobilière

ADJUDICATION

Fixée au trois mars prochain.

Suivant procès-verbal de M^e Philippe Combelles, huissier à Cahors, en date du quinze novembre dernier, dénoncé le vingt-cinq du même mois de novembre, et transcrit ainsi que l'exploit de dénonciation au bureau des hypothèques de Cahors, le deux décembre mil huit cent quatre-vingt-sept, volume cent-vingt, numéros treize et quatorze.

A la requête de M. Louis-Emile Gasc, gendarme en retraite, chevalier de la Légion d'honneur, domicilié à Cahors.

Lequel a constitué M^e Georges Delbreil, pour son avoué près le tribunal civil de Cahors, y demeurant cours de la Chartreuse, numéro 10.

Sur la tête et au préjudice des sieur Antoine Marieu et de dame Rose Vican ou Bican, son épouse, propriétaires, habitants et domiciliés de la ville de Cahors,

A la saisie réelle des biens ci-après désignés :

Biens saisis

Article premier.

Un sol de maison, situé rue Fondue, à Cahors, d'une contenance approximative de

vingt centiares, première classe, d'un revenu de cinquante-deux centimes.

Article deuxième.

Une maison, située rue Fondue, à Cahors, formant le numéro 1970 P, section N, du plan cadastral de la commune de Cahors. Cette maison est construite en pierres, couverte en tuiles, elle confronte du Nord avec rue, du Sud à l'impasse Ste-Barbe, du Levant à Cubaynes et du Couchant à Ilbert. Elle se compose d'une cave, d'un rez-de-chaussée, servant de boutique de tonnelier, d'un premier et deuxième étages et d'un galetas

Article troisième.

Une autre maison (deuxième étage) formant le numéro 1971, section P, de la dite commune de Cahors, contigue à la précédente et ne formant qu'une seule maison.

Article quatrième.

Une vigne, située à Combel del mestre, commune de Cahors, formant le numéro 591, section H, du plan cadastral de la dite commune de Cahors, d'une contenance approximative de quatre-vingt-treize centiares, quatrième et cinquième classes, d'un revenu de huit francs trente-neuf centimes.

Article cinq

Un bois situé à Bos Nègre, commune de Labastide-Marnhac, formant le numéro 119 P. du plan cadastral de ladite commune, d'une contenance approximative de un hectare deux ares, deuxième, troisième, quatrième et cinquième classes, d'un revenu de dix francs quatre-vingt-un centimes.

Tous les biens immeubles ci-dessus désignés sont situés sur le territoire des communes de Cahors, et de Labastide-Marnhac, arrondissement de Cahors, département du Lot.

Le cahier des charges dressé pour parvenir à la vente des biens ci-dessus décrits a été déposé au greffe du Tribunal

civil de Cahors, où chacun peut en prendre connaissance.

La publication en a été faite le vingt-huit janvier dernier et l'adjudication des dits biens a été continuée au trois mars prochain, à l'heure de midi, à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, au Palais de justice de cette ville.

Elle sera faite en trois lots composés comme suit.

Le premier, des articles un, deux et trois du présent placard, sur la mise à prix de dix francs ci..... 10 fr.

Le deuxième, de l'article quatre du présent placard sur la mise à prix de dix francs ci..... 10 fr.

Et le troisième, de l'article cinq du présent placard, sur la mise à prix de dix francs ci..... 10 fr.

En sus des charges.

Il est en outre déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèque légale, qu'ils devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication, sous peine de déchéance.

Pour extrait certifié véritable,

Cahors, le trois février mil huit cent quatre-vingt-huit.

L'avoué poursuivant,
G. DELBREIL.

Enregistré à Cahors, le février
mil huit cent quatre-vingt-huit, F^o
C^o regu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : JARTY.

Eviter les contrefaçons

**CHOCOLAT
MENIER**

Exiger le véritable nom

Santé à tous, adultes et enfants.
rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, la

REVALESCIÈRE
Du BARRY, de Londres.

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatulences, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, catarrhe, étouffements, bruits dans la tête et les oreilles, oppression, langueurs, congestion, névralgie, laryngite, névrose, dartres, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. Aox personnes phthisiques, étiques et aux enfants rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 40 ans de succès, 100,000 cures y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Dédé, Sa Sainteté feu le Pape Pie IX, Sa Majesté feu l'Empereur Nicolas de Russie, etc. Elle prolonge la vie de 20 à 30 ans. Elle est également le meilleur aliment pour élever les enfants, dès leur naissance. Bien préférable au lait et aux nourrices.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 2 kil., 12 fr. ; 4 kil., 22 fr. ; soit environ 20 c. le repas. Aussi « LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE. » Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. En boîtes de 2 fr. 25, 4 fr. et 7 fr., ainsi que la « REVALESCIÈRE DE BISCUITS », à 4 fr. et 7 fr. Envoi franco contre bon de poste. Dépôt à Cahors, M. VINEL, droguiste, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — DU BARRY et C^o (limited), 8, rue de Castiglione, à Paris.

INJECTION BROU

40 ans de Succès. La seule guérissant sans lui rien adjoindre, les Ecoulements anciens ou récents. EXPÉDITION FRANCO CONTRE MANDAT-POSTE. Prix : 5 fr. le flacon. — Chez J. FERRÉ, Pharmacien 102, RUE RICHELIEU, PARIS

Distillerie centrale du Quercy

CRÈME DE NOIX BOUTET
A BASE DE FINE CHAMPAGNE
MÉDAILLÉE PAR L'ACADEMIE HORS CONCOURS.

Établissement Hydrothérapique

CHEZ M^{me} SABATIÉ

CAHORS, 6 — Allées Fénélon, 6 — CAHORS

Bains de toute nature — Hydrothérapie complète chaude et froide. — Etuves. — Chambres pour malades.

Par la sécurité de son installation et sa tenue irréprochable, cet Etablissement entièrement refait à neuf, se recommande tout spécialement aux personnes désireuses du confort et du bien-être.

Toutes les Baignoires sont émaillées.

TARIF :

Douches de toute sorte, à piston, en jet, en pluie, ascendantes, etc., avec friction, ou massage, ensemble.....	1 fr.	Bain simple.....	0 fr. 75
Etuves, avec soins particuliers.....	2 fr. 50	Bains médicamenteux.....	1 fr. 50
Bains de vapeur, Sudation, Fumigation, etc.....	2 fr.	Bains sulfureux alcalins, de mer artificiels.....	1 fr. 50
		Barèges, Vichy, de Pennès, etc.	1 fr. 50

Linge compris.

On donne des abonnements à prix réduits pour les douches.

ELEGANCE — PLUS DE DOS ROUNDS — SOUTIEN avec les

BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES



La BRETELLE AMÉRICAINNE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.

Elle écarte toute tendance au **Dos Rond**, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité : 3, 5, 7.50 et 10 fr.

Seul dépôt chez : J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors

Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC

LA VELOUTINE
Poudre de Riz spéciale préparée au bismuth, par conséquent d'une action salutaire sur la peau
ADHÉRENTE & INVISIBLE
Elle donne au teint une beauté et une fraîcheur naturelles
Se défier des Imitations et Contrefaçons
CH. FAY, inventeur Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 Mai 1875
9, Rue de la Paix, PARIS

Maison spéciale d'Accouchement
DIRIGÉE PAR
M^{me} Angèle Raymond Gérardgeorge
Maîtresse Sage-Femme
Rue des Augustins, 28, et place Villebourbon, 1, Montauban (T-et-G.)
PREND DES PENSIONNAIRES
Guérison radicale des Maladies de Matrice

La Résurrection Agricole
UN QUART DE RÉCOLTE EN PLUS
ENSEMENCEMENT DES CÉRÉALES (Chaulage Breveté)
Par le GERMINATEUR du Docteur QUARANTE-DESCALONNE
Le Germinateur est un excitateur végétal et fertilisant pour les Blés, Graines, Fleurs, Arbres fruitiers, Ceps de vigne, etc. Remplace avec avantage et sans danger le vitriol bleu. — La Boîte, 5 francs franco pour 10 hectolitres de semences.
Dépôt : G. DURAND et C^o, 7, rue de l'Entrepôt, PARIS.

La Foncière
COMPAGNIE
D'ASSURANCES SUR LA VIE
Autorisée par décret du Gouvernement
Place Ventadour, à PARIS
Capital social : 40 MILLIONS
ASSURANCES
VIE ENTIÈRE — MIXTE — TERME FIXE
Ces Assurances donnent droit à une PARTICIPATION de 80% dans les BÉNÉFICES de la Compagnie
Assurances Temporaires, Assurances de Survie, Assurances de Capitaux différés.
RENTES VIAGÈRES
S'adresser à Cahors : à MM. ESCOFFIER, 115, boulevard Gambetta; DALET, 1, allées Fénélon, agents généraux.

LIQUEUR DITE ELIXIR DES VOSGES
Ayant obtenu la Grande
MÉDAILLE D'OR
A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878
FOURGEAUD & LACOSTE
Membres de l'Académie nationale, Inventeurs & Fabricants
PÉRIQUEUX
Il est facile d'imiter, il est difficile de créer
L'Elixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS dont les Bourgeois de Sapin forment essentiellement la base.
Il n'est pas et ne veut pas être une imitation de la GRANDE CHARTREUSE.
On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.

LE TÉLÉGRAMME

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN
Contenant les dernières nouvelles jusqu'à 7 heures du soir, est expédié par les trains rapides du soir même, et distribué 24 heures avant les autres journaux.
Le Télégramme sera servi à l'essai à toute personne qui en fera la demande.
On s'abonne à Paris, 5, rue Coq-Héron
Trois mois : 12 fr. ; Six mois : 24 fr. ; Un an : 48 fr.

Le propriétaire-gérant. Layton.

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand tailleur à CAHORS, rue de la Liberté.